

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 DECEMBRE 2019**

Présents : Mme BOYAT Sylvie

Mrs BOINNARD Cyril, DELERCE Olivier DUPONT Éric, MUDRY Stéphane et MORAND Jean-Claude.

Excusés : Mme DWORAK Bogena

Mr JOSSERAND Jean-François.

Absent : M MENOUD Julien

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 14h.

Le Compte-rendu de la séance du 29 novembre est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. Organisation des vœux du maire :

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 17 janvier 2020 à 19 h à la salle d'animation.

3. Délibération pour sortir du SIVOM :

Monsieur le Maire informe le CM qu'il n'y a plus lieu de faire partie du SIVOM.

Seules 4 communes restent et le SIVOM sera transformé en SIVU pour la gestion de l'assainissement collectif et la station d'épuration.

Monsieur le Maire lit la délibération.

Vote : Pour : 6 / 6.

4. Délibération modificative :

Monsieur le Maire présente au CM la modification à effectuer : Les travaux doivent être affectés dans différents comptes du budget.

Vote : Pour : 6 / 6.

5. Contrats personnel communal :

Monsieur le Maire propose au CM :

- Le renouvellement du contrat de Sylvie DAUX à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 Août 2020
- La modification de durée du contrat de Nathalie BOINNARD : 30 h par semaine (au lieu de 24 h) à partir du 1^{er} janvier.

Vote : Pour : 6 / 6.

6. Engin de déneigement (saleuse) :

Monsieur le Maire donne diverses informations concernant le remplacement de la saleuse.
À ce jour, aucune solution n'est satisfaisante.

7. Point sur les logements :

Éric DUPONT informe le CM des diverses démarches entreprises :

- Concernant le non paiements des loyers, le tribunal a condamné la locataire de payer.
Le jugement a été transmis à l'huissier.
- Concernant un deuxième locataire, un courrier en AR lui sera envoyé afin de solutionner le non paiement.
- Concernant le troisième locataire, Monsieur le Maire lit un courrier reçu ce jour émis par la Trésorerie informant d'une nouvelle dette d'un montant de 3 780 €.
Un courrier en AR lui sera envoyé afin de solutionner le non paiement.

Le CM donne quitus au Maire afin de faire ces 2 courriers.

8. Urbanisme :

Trois Certificat d'Urbanisme (a) sont étudiés :

- NOVALPS

Lieu-dit : Les Champs Marmo

Références cadastrales : B 1180

Objet : Vente PROST / GILLARD

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune et le raccordement se fera au regard n°50.
L'intéressé peut, à ses frais, créer un regard entre les numéros 50 et 51.
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER pour chaque logement en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement : 3 708 €
- Taxe de branchement au réseau d'eau : 350 €
- L'accès sur la voie communale sera réalisé suivant les directives communales.
- Aucune clôture ne pourra être installée sans l'obtention d'un arrêté d'alignement.
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- **Une demande d'alignement devra obligatoirement être faite en Mairie lors de travaux le long du chemin communal.**
- **Une servitude de passage de 1 m est demandé afin de ne pas enclavée la parcelle n°1179** (point évoqué dans la DP 07427118 B0007)
- L'eau potable est située dans la route des Champs Marmo devant l'école (voir plan donné avec la demande de permis)
- Les réseaux EDF et Télécom sont situés au droit de l'école sur la Route des Champs Marmo.
- **Il serait préférable de faire tous les réseaux en commun pour tous les propriétaires du secteur.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

○ NOVALPS

Adresse : « 1409 Route de la Tassonnière »

Références cadastrales : B 94 – 96 – 99 – 3381 – 3386 – 3387

Objet : Vente ROSSET Raymond / TAYLOR Helen

Observations:

- Places de parking : 9
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune et le raccordement se fera au regard n°340.
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER pour chaque logement en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement : 7 209 €
- Taxe de branchement au réseau d'eau : 350 €
- L'accès sur la voie communale sera réalisé suivant les directives communales.
- Aucune clôture ne pourra être installée sans l'obtention d'un arrêté d'alignement.
- Toute installation de chauffage électrique sera subordonnée à un accord spécial de ENEDIS.
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- **Les parcelles n°94 – 96 – 3381 3386 et 3387 ne sont pas dans la carte communale.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

○ LES GETTS IMMOBILIER

Adresse : « 2880 Route de Malaliutaz »

Références cadastrales : A 1891 – 1895 – 1896 – 1897 – 2927

Objet : Vente POATTE

Observations :

- L'habitation est desservie actuellement par une route forestière, **modifiée en 2019. Cette dernière n'est pas et ne sera pas déneigée par la commune.** Il appartient au propriétaire d'assumer cette charge.
- L'habitation n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif : il appartient au propriétaire de réaliser un assainissement individuel (demande à réaliser à la CCHC).
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales.
- Places de parking : 3 par logement
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Fin du conseil municipal : 15h35.